

DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D88-2018

Séance du 25/10/2018 – Convocation du 16 octobre 2018

Compte rendu affiché le 29 octobre 2018

Présidente de séance : Valérie GLATARD

Secrétaire de séance : Myriam MARMONIER

Présents :

Valérie GLATARD, Claire LEBAHAR, Youcef BOUREZG, Hélène SORREL-DUNAND, Jean-Jacques DUPERRAY, Alain GOJON, Guillemette DEBORDE, Michel MATHEY, Myriam MARMONIER, Xavier LAURE, Christine PERRIN-ESSERTAISE, Maria DA SILVA-PIRES, Marc GRAZIANA, Jean-Claude FABRE, Sylviane CARISSIMI, Yves ARTETA, Andrée MANGUELIN, Philippe BIRKER, Patrick RACHAS.

Absents représentés

Marc RODRIGUEZ par Youcef BOUREZG ; Gisèle COIN par Guillemette DEBORDE ; Gilbert PETITJEAN par Jean-Jacques DUPERRAY ; Marine MATHEY par Myriam MARMONIER ; Tameur GUENNAT par Marc GRAZIANA ; Pascal NICOT par Sylviane CARISSIMI.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	19
Votants	25
Exprimés	25

Objet : Approbation de la programmation 2018-2019 du Contrat Éducatif Local

La commune de Neuville Sur Saône est engagée dans un Contrat Éducatif Local, qui prévoit la mise en place d'activités socioéducatives pour les collégiens avec la participation du collège public de la commune, et des associations locales.

Au cours de réunions partenariales, les professionnels du collège Jean Renoir ont mis en avant plusieurs facteurs qui influencent négativement le fonctionnement des temps périscolaires, en particulier l'organisation de la pause méridienne, au sein de leur établissement :

- Nombre important de jeunes demi-pensionnaires et longueur de la pause méridienne
- Cohabitation sensible entre les jeunes de différentes tranches d'âge
- Ennui exprimé par les jeunes
- Manque d'ouverture culturelle de certains jeunes

Au cours de l'année 2017/2018, plusieurs initiatives internes ou partenariales ont permis d'améliorer le climat scolaire. C'est pourquoi, en partenariat avec le collège Jean Renoir, les associations et services municipaux de la mairie de Neuville-sur-Saône, et après accord des communes limitrophes partenaires du dispositif, un projet a été proposé, dans le cadre de l'appel à projets du Contrat Éducatif Local 2018/2019. Une subvention de 3 500€ a été accordée par la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale pour ce projet.

Les objectifs du projet :

- Améliorer le climat scolaire et les relations entre les jeunes au sein du collège,
- Favoriser l'ouverture culturelle des jeunes par des activités de découverte,
- Renforcer le partenariat entre le Collège, les structures de jeunesse et les associations culturelles de la commune de Neuville-sur-Saône et limitrophes.

Organisation du projet :

- Proposition d'activités trimestrielles au sein de l'établissement pendant la pause méridienne et à 15h30 entre octobre 2018 et juin 2019,
- Choix des activités en concertation avec les membres du conseil de la vie du Collège,
- Mobilisation du partenariat local pour la mise en place des activités : MJC, Harmonie, Service Jeunesse municipal, Théâtre des bords de Saône,
- Une présentation a été faite auprès des communes partenaires pour une implication de leurs services ou des associations de leur territoire, dans une proposition d'activités.

Les activités définies à ce jour sont les suivantes :

Structure porteuse de l'action	Activité	Durée
Service jeunesse de la Mairie de Neuville-sur-Saône	Café philosophique	2 mois
Service jeunesse de la Mairie de Neuville-sur-Saône	Création d'un journal en vidéo	3 mois
Service jeunesse de la Mairie de Neuville-sur-Saône	Accompagnement de jeunes de 3 ^{ème} pour la création d'une fête des troisièmes	Entre 3 et 6 mois
MJC de Neuville-sur-Saône	Jeux	3 mois
Harmonie de Neuville-sur-Saône	Création musicale : composition à partir d'instruments classiques et de musique actuelle	3 mois
Harmonie de Neuville-sur-Saône	Musique assistée par ordinateur	3 mois
Théâtre des bords de Saône	Théâtre	3 mois

Le budget prévisionnel du projet 2018/2019 est le suivant :

	Coût total prév du projet	Coût net communes	D.R.D.J.S.C.S	Collège Jean Renoir	Valorisation Participation Commune Neuville-sur-Saône pour dépenses déjà prises en charge (agents municipaux et permanents club 10-13 ans)
C.E.L	7 197€	1 147€	3 500€	900€	1 650€

Dans le cadre de cette programmation, il convient de conclure avec chaque association une convention cadre de partenariat et de financement, jointe en annexe, et définissant leur intervention et leur engagement.

Le montant des subventions prévisionnelles allouées au regard des actions programmées par chacune des associations partenaires ainsi que les modalités de versement sont précisés dans les conventions de partenariat selon la répartition ci-dessous :

Structure porteuse de l'action	Subvention accordée 2018/2019	Versement prévisionnel décembre 2018	Versement prévisionnel juillet 2019
MJC de Neuville-sur-Saône	200€	120€	80€
Harmonie de Neuville-sur-Saône	2 124€	1 198€	799€
Théâtre des bords de Saône	500€	300€	200€

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Madame l'Adjointe déléguée et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Budget communal,
- VU le Contrat Éducatif Local,
- CONSIDÉRANT la nécessité de s'adapter aux besoins des familles et des jeunes,
- **VALIDE la programmation du Contrat Éducatif Local,**
- **AUTORISE Madame le Maire à signer tous et à prendre toute mesure pour sa mise en œuvre.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 25 octobre 2018
Le Maire,
Valérie GLATARD.

Acte rendu exécutoire après
- Dépôt en Préfecture le 29/10/2018
- Publication ou affichage le 30/10/2018
Valérie GLATARD, Maire.

